





Bordereau de signature

DEC2019_0068



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/04/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/04/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-04-11)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2019_0068

DÉCISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 19D11 RELATIF AU CONTRAT DE CESSIION DE DROITS D'EXPLOITATION DU SPECTACLE « Mr KROPPTS - L'UTOPIE EN MARCHÉ ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-3-1° ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N° DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N° ARR2019_0068 du 01 avril 2019, qui abroge et remplace l'arrêté N° ARR2017_0235 du 20 décembre 2017 de Monsieur le Maire, portant délégation de fonction à Monsieur Patrick Ratouchniak, 5^{ème} Maire-adjoint, notamment pour signer les décisions relatives aux marchés d'un montant inférieur à 25 000 euros HT,

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Compagnie Gravitation, producteur du spectacle «Mr Kropps-l'utopie en marche», dans le cadre de la saison culturelle 2018/2019,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de l'unité fonctionnelle 13.03.14 « Services de spectacles musicaux, de danse, de théâtre, fournis par des producteurs ou des artistes amateurs ou professionnels, dans le cadre de la saison culturelle », dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

D E C I D E

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'association Compagnie Gravitation, sise 8 avenue Chardonnet à Besançon (25000), représentée par Monsieur Jean-Marc Jacques en sa qualité de Président, le marché public de services n°19D11 relatif au contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle « Mr Kropps - l'utopie en marche », qui aura lieu à la MJC de Noisiel le samedi 13 avril 2019 à 11h00 pour le prix forfaitaire de 2 637,50 € TTC (2 500,00 € HT/TVA 5,5 %) la représentation, et pour des frais annexes au spectacle d'un total maximum de 466,31 € TTC (442,00 HT/TVA5,5 %) ainsi détaillés : les frais de voyage/transport décor-accessoires de 350,00 € HT et les frais de restauration de 92,00 € HT (base 18,40 € HT x 5 personnes).

Le règlement s'effectue à l'issue de la représentation, par mandat administratif, sur présentation de la facture correspondante.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019_ 0068
portant sur la conclusion du marché public de services n°19D11 - Spectacle « Mr Kropps -
l'utopie en marche ».

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 10/04/2019

Pour le Maire, et par délégation,
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers


Patrick RATOUCHNIAK

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	11 AVR. 2019
Affiché en Mairie le	11 AVR. 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	11 AVR. 2019
Notifié le	11 AVR. 2019

